

DÉLIBÉRATIONS



PROCES VERBAL

Le conseil municipal d'Orléat s'est réuni le vingt janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT Maire d'Orléat, dûment convoqué le 15 janvier 2025.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Membres ayant donné procuration
BRUSSAT ELISABETH	x		
DOLCEMASCOLO LAURENT	x		
LACHAMP Patricia	x		
ROUDIVANT Jean-Louis		x	A donné procuration à D.MAURIN
DESSIMOND Céline	X		
ROBIN Christian	X		
MAURIN Daniel	X		
MARECHAL Sylvette	X		
MARQUES Nicole	X		
COINTE Grégory	X		
CARRE Sophie	X		
CHABANAT Rémy	X		
DAUDUIT Cédric	X		
BOURBONNAUX Anthony	X		
MONTAGNIER Patricia	X		
YVERNAULT Stéphanie	X		
FERRIER Héloïse		X	
SERIER Laurent		X	A donné procuration à L.DOLCEMASCOLO
SAUZEDDE Véronique		X	A donné procuration A Elisabeth BRUSSAT

A été nommé secrétaire de séance : Christian ROBIN

Procuration :

Jean-Louis ROUVIDANT à Daniel MAURIN

Véronique SAUZEDDE à Elisabeth BRUSSAT

Laurent SERRIER à Laurent DOLCEMASCOLO

Absents : Héloïse FERRIER

Ordre du jour	Délibérations n°	Unanimité	Contre	Pour	Abstention
---------------	------------------	-----------	--------	------	------------

PLUI-H Avis sur le projet	2025/01/01	X			
Engagement du quart des dépenses	2025/01/02	X			
Espace Co-working :RI et Contre de Location	2025/01/03	X			
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif	2025/01/04	X			
CD : Subvention suppression STEP du Bourg	2025/01/05	X			
AELB : Subvention suppression STEP du Bourg	2025/01/06	X			
Recensement 2025 : Rémunération agents recenseurs	2025/01/07	X			
TE : Réfection câblage suite vandalisme	2025/01/08	X			
SAFER : Convention cadre et vigifoncier	2025/01/09	X			

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) de la Communauté de communes Entre Dore et Allier arrêté le 17 décembre 2024.

Madame le Maire présente le projet du PLUI-H de la communauté de communes Entre Dore et Allier arrêté en conseil communautaire le 17 décembre 2024. Elle informe le conseil municipal qu'il y aurait lieu d'émettre un avis sur le projet. Le PLUI-H est à disposition en Mairie, site internet. Avis favorable à l'unanimité.

Engagement du quart des dépenses

Dans l'attente du vote du budget primitif 2025, la commune a la possibilité d'engager l'engagement du quart des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2024. Sur le budget commune engagement du quart des dépenses plafonné à 416 601 € Il est proposé d'engager pour un montant de 8 000 € afin de prendre en charges les dépenses relatives à l'acquisition de matériel suite au cambriolage et 71 800 € pour les dépenses liées à la à la réhabilitation du presbytère, 67 216 pour l'éclairage public, 70 081€ pour l'éclairage public, 66 000€ pour la démolition des maisons route de Pont de Dore 1 500€ pour l'acquisition d'une unité centrale et 20 825€ pour la réfection des chemins. Pour le budget assainissement l'engagement du quart des dépenses est plafonné à 105 263 €. Il est proposé d'engager un montant de 3 000 € afin de prendre en charge les dépenses relatives à différents raccordements. Budget gestion immobilière l'engagement du quart des dépenses est plafonnée. Vote à l'unanimité.

Espace coworking : Règlement intérieur Contrat de location

Madame le Maire rappelle l'aménagement d'un espace coworking : 3 espaces de travail aménagés. Madame le maire donne lecture du règlement intérieur et du contrat de location et propose un tarif de 15€/jour par espace de travail comprenant la mise à disposition d'un accès internet, eau, électricité et chauffage. Vote à l'unanimité.

Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'article 101 de la loi de finances pour 2024 introduit à partir du 1^{er} janvier 2025 une réforme de la tarification de l'eau et notamment la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement non collectif qui pour l'année 2025 est fixé comme suite par l'agence de l'eau Loire Bretagne : taux de 0.8€/m³ x coefficient de modulation fixé à 0.3 soit une contre valeur fixée à 0.084€/m³ qui devra être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini. Vote à l'unanimité.

Assainissement : Conseil Départemental : Subvention STEP du bourg

Madame le Maire rappelle le projet de suppression de la STEP du bourg conformément au tableau de programmation des travaux d'assainissement. Madame le Maire informe qu'il y aurait lieu de déposer un dossier de subvention auprès du conseil départemental. Vote à l'unanimité.

Assainissement : Agence de l'eau Loire Bretagne : Subvention STEP du bourg

Madame le Maire rappelle le projet de suppression de la STEP du bourg conformément au tableau de programmation des travaux d'assainissement. Madame le Maire informe qu'il y aurait lieu de déposer un dossier de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Vote à l'unanimité.

Recensement 2025 : Rémunération des agents recenseurs

Madame le Maire informe le conseil municipal du recensement de la population qui aura lieu du 15 janvier 2025 au 15 février 2025 et qu'il y aurait lieu de fixer la rémunération des 4 agents recenseurs. Mme le Maire donne lecture de la proposition soit : 0.80€ par feuille de logement remplie, 1,20€ par bulletin individuel remplie, Un forfait de 250 € par les frais de transport pour chacun des agents recenseurs et 25 € pour chaque séance de formation. Vote à l'unanimité.

Territoire Energie : Réfection Câblage suite vandalisme

Madame le Maire informe que les câbles de l'éclairage public du parking de l'école ont été volés. Madame le Maire donne lecture du projet de réfection soit un coût total de 9 700 €H.T avec une participation de la commune de 4 850 €. Vote à l'unanimité.

SAFER : Convention cadre et vigifoncier

Madame le Maire rappelle la convention d'assistance technique foncière et veille foncière Vigifoncier et informe qu'il y aurait lieu de renouveler lesdites conventions avec la SAFER. Vote à l'unanimité.

Le Maire

Elisabeth BRUSSAT



Le secrétaire

Christian ROBIN



